



PRÉFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

RECEPISSE DE DÉPÔT DE DOSSIER DE DECLARATION  
DONNANT ACCORD POUR COMMENCEMENT DES TRAVAUX  
CONCERNANT  
REMISE EN ÉTAT DU PONT MÉTALLIQUE SUR LE RUISSEAU DU MOULIN DE  
L'ESBOUC  
COMMUNES DE BAYONNE ET DE BOUCAU

DOSSIER N° 64-2022-00043

Le préfet des PYRENEES-ATLANTIQUES

VU le code de l'environnement, et notamment les articles L. 211-1, L. 214-1 à L. 214-6 et R. 214-1 à R. 214-56 ;

VU le dossier de déclaration déposé au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement considéré complet en date du 17 Février 2022, présenté par SNCF RESEAU représenté par Monsieur POUBLAN Alain, enregistré sous le n° 64-2022-00043 et relatif à : Remise en état du pont métallique sur le ruisseau du moulin de l'Esbouc ;

**donne récépissé du dépôt de sa déclaration au pétitionnaire suivant :**

**SNCF RESEAU  
RUE DE CASTETCRABE  
40990 ST PAUL LES DAX**

concernant :

**Remise en état du pont métallique sur le ruisseau du moulin de l'Esbouc.**

dont la réalisation est prévue dans les communes de :

- BAYONNE
- BOUCAU

Les ouvrages constitutifs à ces aménagements rentrent dans la nomenclature des opérations soumises à déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement. La rubrique du tableau de l'article R. 214-1 du code de l'environnement concernée est la suivante :

Les agents mentionnés à l'article L. 216-3 du code de l'environnement et notamment ceux chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques auront libre accès aux installations objet de la déclaration dans les conditions définies par le code de l'environnement, dans le cadre d'une recherche d'infraction.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Le présent récépissé ne dispense en aucun cas le déclarant de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

**A PAU, le 23 février 2022**

**Pour le Préfet des PYRENEES-ATLANTIQUES  
et par subdélégation  
La Cheffe du service Gestion et Police de l'Eau**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Juliette Friedling', written over a vertical line that serves as a separator between the title and the name.

**Juliette Friedling**

**PJ : liste des arrêtés de prescriptions générales**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.